

# BIENVENUE

## Assemblée Générale Mixte 2022

Wavestone | 28 juillet 2022



# INTERVENANTS



**MICHEL DANCOISNE**

Président du Conseil de surveillance



**PASCAL IMBERT**

Président du Directoire



**PATRICK HIRIGOYEN**

Directeur Général



**LAURENT STOUPY**

Directeur financier



**OLIVIA GUEGUEN**

Secrétaire de séance



# Accompagner les grandes organisations dans leurs transformations les plus critiques

**Pure-player**  
du conseil

470 M€



**Europe,**  
**US, Asie**

~4 000 collaborateurs



***Business***  
***Technology***  
***Sustainability***





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021/22



## Croissance de +13% en 2021/22, dont +10% en organique

Données consolidées (en M€) non auditées	2021/22	2020/21	Variation	Variation à périmètre <sup>1</sup> et change constants
Chiffre d'affaires	470,1	417,6	+13%	+10%

(1) Hors Everest Group *consulting* consolidé depuis le 01/05/2021, why innovation! consolidé depuis le 01/11/2021 et NewVantage Partners consolidé depuis le 01/01/2022.

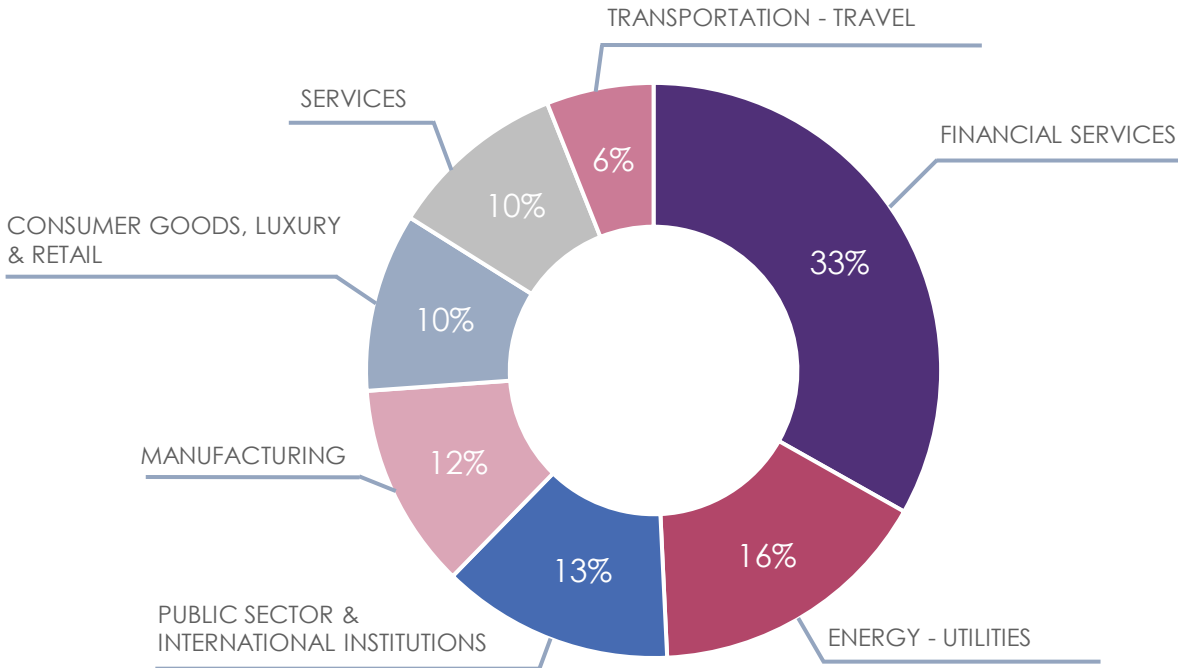
/ 470,1 M€ à l'issue de l'exercice 2021/22, au-dessus de l'objectif de 462 M€

- > en croissance soutenue de +13%, dont +10% à périmètre et taux de change constants

## Taux d'activité de 77% et légère progression des prix de vente

	Exercice 2021/22 (12 mois)	Exercice 2020/21 (12 mois)	
Taux d'activité	77%	71%	▶ taux d'activité élevé en 2021/22, supérieur au niveau normatif de 75%
Taux journalier moyen	854 €	842 €	▶ prix de vente en progression à périmètre constant +7 € lié à l'intégration d'Everest Group <i>consulting</i> , why innovation! et NewVantage Partners
Carnet de commande	4,3 mois	4,1 mois	▶ bonne prise de commande en fin d'exercice, malgré le contexte géopolitique
Effectif	3 732	3 453	▶ dépassement du plan de recrutement 2021/22
Turn-over	18%	11%	▶ contre un objectif de 15%

# Répartition du chiffre d'affaires annuel 2021/22



CA 2021/22	
FRANCE	84 %
INTERNATIONAL	16 %

TOP 20 CLIENTS 2021/22	
EDF	6 %
TOTALENERGIES	5 %
SNCF	5 %
SOCIETE GENERALE	5 %
LA POSTE	5 %
CREDIT AGRICOLE	5 %
BNP PARIBAS	4 %
AXA	4 %
ENGIE	3 %
L'OREAL	2 %
BPCE	2 %
UGAP	2 %
SANOFI	2 %
STELLANTIS	2 %
MINISTERE DES ARMEES	2 %
ALLIANZ	2 %
GROUPAMA	1 %
MINISTERE DE L'ECONOMIE	1 %
SAINT GOBAIN	1 %
LEGAL & GENERAL	1 %



# Une activité à l'international bien orientée dans l'ensemble

Royaume-Uni, Luxembourg,  
Belgique, Maroc, Hong Kong



Rebond de la croissance et excellente rentabilité

Suisse



Après un 1<sup>er</sup> trimestre difficile, redressement  
de la rentabilité sur l'exercice

États-Unis



Marge opérationnelle très légèrement négative,  
poursuite du *recovery plan*





# Trois acquisitions ciblées au cours de l'exercice

## / Practice conseil d'Everest Group – Dallas, États-Unis

- › sourcing IT et externalisation des processus métiers – chiffre d'affaires moyen de 11 M\$ (~9,1 M€) sur les trois derniers exercices
- › prix d'acquisition : 9,1 M\$ (~7,5 M€) en valeur d'entreprise
- › consolidé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021

## / why innovation! – Singapour

- › transformation agile – chiffre d'affaires moyen de 5 MSGD (~3,2 M€) sur les trois derniers exercices
- › prix d'acquisition : compris entre 6,7 et 7,9 MSGD (~4,3 et 5,1 M€) en valeur d'entreprise
- › consolidé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021

## / NewVantage Partners – Boston, États-Unis

- › *data strategy* – chiffre d'affaires de 2,6 M\$ (~2,3 M€) en 2021
- › prix d'acquisition : compris entre 2,7 et 3,9 M\$ (~2,4 et 3,5 M€) en valeur d'entreprise
- › consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022



# 2021/22 : une année riche en réalisations RSE

Re-expression de nos ambitions RSE en cinq engagements

Crédit à impact – introduction de critères ESG dans le financement du cabinet

*Impact* – co-construction avec les équipes et les parties prenantes de Wavestone

Smartworking@Wavestone – une organisation du travail réinventée

Wavestone 1<sup>er</sup> du palmarès *Great Place to Work*® France

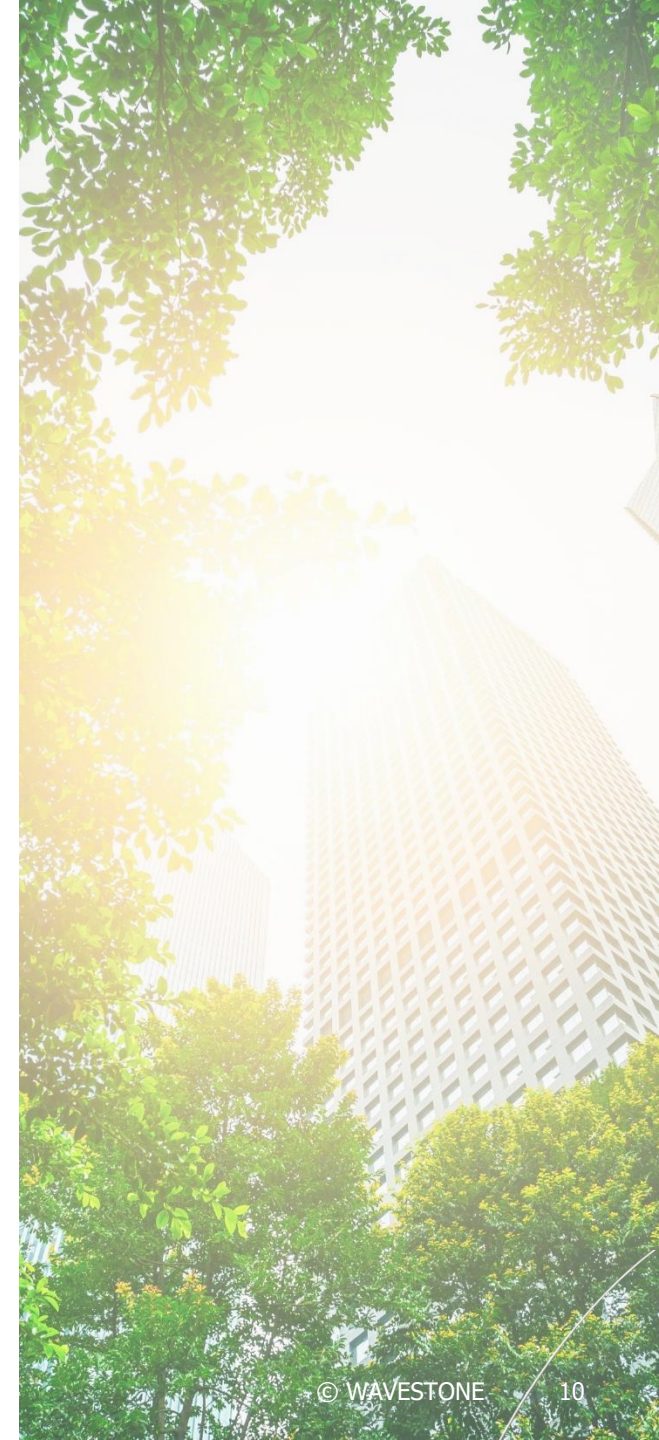
Autres distinctions

**HUMPACT**



...et des axes de progrès pour l'année à venir

- › satisfaction des clients et fidélisation des collaborateurs en-deçà de nos objectifs
- › rating CDP en retard sur nos ambitions



A photograph of a city skyline at sunset, with numerous skyscrapers illuminated against a sky of orange and pink. The city is reflected in the water in the foreground.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

**RÉSULTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE 2021/22**



## Marge opérationnelle courante solide de 15,9%

Données consolidées (en M€) Données auditées	2021/22 (12 mois)	2020/21 (12 mois)	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>470,1</b>	<b>417,6</b>	<b>+13%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>74,8</b>	<b>53,3</b>	<b>+40%</b>
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>15,9%</i>	<i>12,8%</i>	
Amortissement relation clientèle	(1,5)	(1,5)	
Autres produits et charges opérationnels	(0,5)	(8,5)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>72,8</b>	<b>43,3</b>	<b>+68%</b>
Coût de l'endettement financier net	(0,9)	(1,1)	
Autres produits et charges financiers	(0,0)	(1,5)	
Charge d'impôt	(20,9)	(15,3)	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>51,0</b>	<b>25,4</b>	<b>+101%</b>
<i>Marge nette</i>	<i>10,9%</i>	<i>6,1%</i>	

## Trésorerie nette de 60,3 M€ au 31 mars 2022

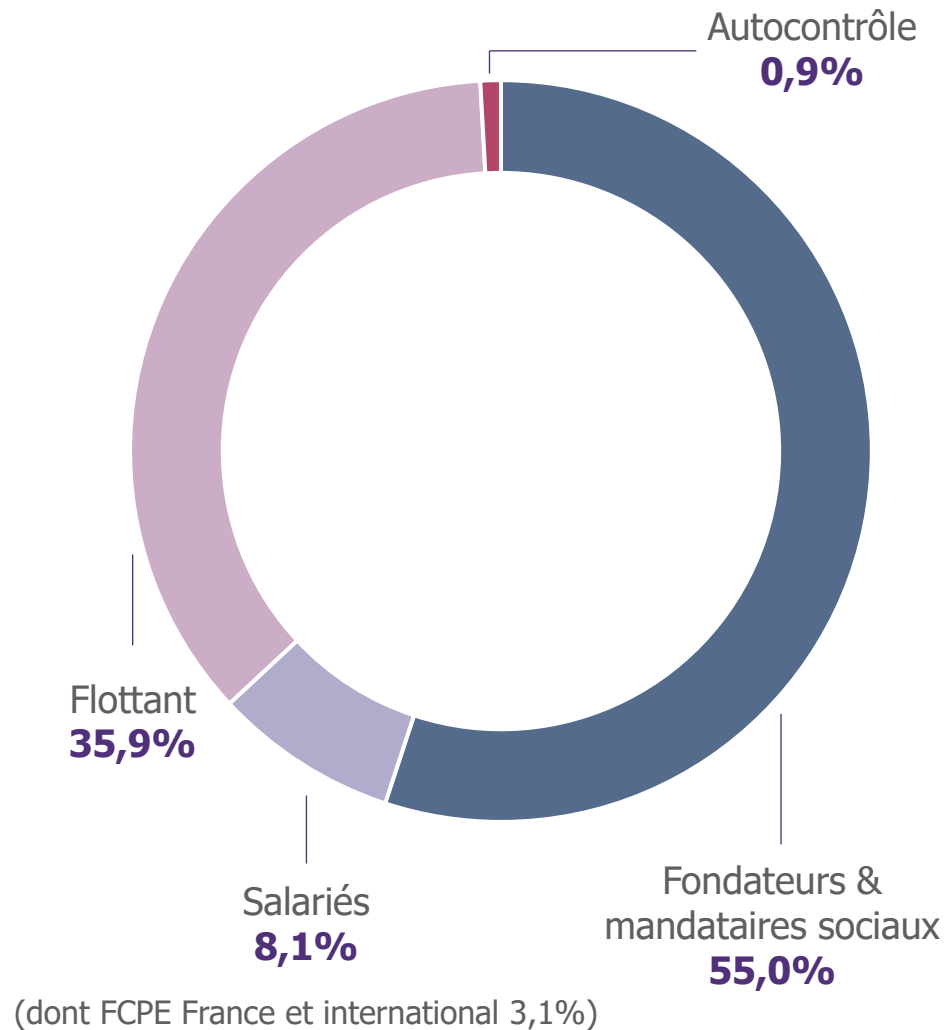
Données consolidées (en M€) Données auditées	31/03 2022	31/03 2021
<b>Actif non courant</b>	214,9	212,6
dont écarts d'acquisition	178,5	162,0
dont droits d'utilisation des biens en location	14,5	21,0
<b>Actif courant</b>	171,1	145,8
dont créances clients	147,8	125,7
<b>Trésorerie</b>	108,3	88,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>494,2</b>	<b>446,5</b>

Données consolidées (en M€) Données auditées	31/03 2022	31/03 2021
<b>Capitaux propres</b>	257,0	206,1
dont intérêts minoritaires	0,0	0,0
<b>Passifs financiers</b>	47,9	56,2
dont part à moins d'un an	8,1	8,2
<b>Dettes locatives</b>	18,1	30,3
<b>Passifs non financiers</b>	171,3	154,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>494,2</b>	<b>446,5</b>

**Trésorerie nette : 60,3 M€**

*contre 31,8 M€ au 31 mars 2021*

# Répartition du capital au 31 mars 2022



Nombre d'actions : **20 196 492**

Aucune dilution potentielle

Dividende proposé à l'Assemblée générale du  
28 juillet 2022 :

**0,38 € par action (+65%)**



# Evolution du cours de Bourse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021



## Données YTD 2022

Wavestone : -10%  
CAC Mid & Small : -15%

Liquidité quotidienne  
moyenne sur  
Euronext : **714 K€**

(échanges moyens quotidiens  
sur Euronext YTD 2022 au  
26 juillet - source : Euronext)

\* Evolution du cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (données arrêtées au mardi 26 juillet 2022)

\*\* CAC MID & SMALL rebasé sur le cours de Wavestone au 31 décembre 2020

A photograph of a city skyline at sunset, with numerous skyscrapers illuminated against a sky of orange and pink. The city is reflected in the water in the foreground.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# ACTUALITÉS RÉCENTES ET PERSPECTIVES





## *Impact*, le cap de Wavestone à horizon 2025

/ Des transformations majeures en réponse à des défis impérieux



**Compétition**



**Digital**



**Climat**

Wavestone, partenaire privilégié des grandes entreprises face à ces défis

/ Trois ambitions à horizon 2025

**750 M€**

*Chiffre d'affaires*

**5**

*5 clients non français dans le TOP 20*

**5%**

*Dans le 5% des entreprises les plus performantes en matière de RSE*

# Nomadéis, une acquisition dans la droite ligne d'*Impact*

- / Cabinet de conseil français et indépendant spécialisé en environnement et responsabilité sociétale
  - > acteur de référence dans l'accompagnement de la transition énergétique, écologique et solidaire des entreprises et institutions publiques
  - > 20 ans d'expérience et plus de 700 missions dans 70 pays
- / Quelques exemples de missions réalisées
  - > accompagnement de promoteurs immobiliers dans la définition de leurs trajectoires en matière de décarbonation et de préservation des ressources naturelles
  - > appui auprès de grands acteurs industriels pour développer de nouvelles offres durables
  - > intervention dans le secteur public sur des missions d'évaluation et de révision des plans de protection de l'atmosphère
- / Colonne vertébrale de la nouvelle practice *Sustainability* de Wavestone
  - > combiner la compréhension des enjeux et expertises RSE de Nomadéis avec les compétences de Wavestone
  - > devenir un acteur majeur du conseil en matière de développement durable
  - > accompagner les clients dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre de leur feuille de route en matière de durabilité

- Siège : **Paris, France**
- **Chiffre d'affaires de 1,9 M€** en 2021/22, en croissance de 28%
- Rentabilité à l'équilibre
- Acquisition de **100% du capital** de Nomadéis
- Prix d'acquisition : **2,8 M€** en valeur d'entreprise
- Consolidation depuis le **1<sup>er</sup> avril 2022**

# Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2022/23 conforme aux attentes

Chiffre d'affaires		2022/23	2021/22	Variation	Variation à périmètre <sup>1</sup> et change constants
<i>En M€ - données consolidées non auditées</i>					
1 <sup>er</sup> trimestre		122,0	115,2	+6%	+3%

<sup>1</sup> Hors Everest Group *consulting* consolidé depuis le 01/05/2021, why innovation! consolidé depuis le 01/11/2021, NewVantage Partners consolidé depuis le 01/01/2022 et Nomadéis, consolidé depuis le 01/04/2022

## / Chiffre d'affaires consolidé de 122,0 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2022/23

- > en progression de +6%
- > conforme au plan de marche du cabinet

## / Croissance organique de +3%

- > un effet de base exigeant

## Bonne orientation des indicateurs opérationnels

	T1 2022/23 (3 mois)	Exercice 2021/22 (12 mois)	
Taux d'activité	76%	77%	► pour mémoire, 75% au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021/22
Taux journalier moyen	868 €	854 €	► prix de vente en progression de +1,6% par rapport à 2021/22
Carnet de commande	4,2 mois	4,3 mois	► carnet de commande toujours excellent au 30 juin 2022

## Bonne dynamique de recrutement mais des tensions accrues en matière du turn-over

### / 3 683 collaborateurs au 30 juin 2022

- > contre 3 732 au 31 mars 2022, repli traditionnel constaté sur cette période de l'année

### / Bonne dynamique de recrutement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022/23

- > conforme à l'objectif de près de 1 000 recrutements sur l'exercice 2022/23

### / Tensions encore renforcées sur le turn-over : 19% à fin juin 2022

- > contre 18% en 2021/22 (sur 12 mois glissants)
- > objectif maintenu : ramener graduellement le turn-over aux alentours de 15%...
- > ... mais sans doute difficile à matérialiser sur l'exercice 2022/23



# Projet d'acquisition d'un cabinet de conseil britannique

## / Un cabinet de conseil indépendant au Royaume-Uni

- > cabinet spécialisé dans les projets de transformation opérationnelle et digitale pour des clients grands comptes
- > renforcement de la proposition de valeur de Wavestone au Royaume-Uni avec des compétences de conseil en management

## / Modalités de l'opération

- > acquisition de 100% du capital par Wavestone
- > prix d'acquisition : environ 1,5 fois le chiffre d'affaires annuel 2021/22 en valeur d'entreprise
- > 25% du prix d'acquisition conditionné par les performances à 18 mois

## / Signature d'un protocole d'acquisition conditionnel

- > validations à obtenir pour mettre en œuvre des étapes préalables à l'opération
- > *closing* dans les semaines à venir

→ **Chiffre d'affaires compris entre 15 et 20 M£ (17,7 à 23,6 M€)**  
sur les trois derniers exercices

→ **Royaume-Uni**



## Début d'exercice conforme aux attentes, mais un environnement toujours complexe

- / 1<sup>er</sup> trimestre 2022/23 dans la lignée de l'exercice précédent
  - > croissance plus faible que celle visée sur l'ensemble de l'année en raison d'un effet de base exigeant
  - > indicateurs opérationnels bien orientés
  
- / Ressources humaines : un point d'attention central de l'exercice
  - > premiers ajustements de la politique salariale, dans une optique de compétitivité
  
- / Vigilance face à un environnement économique de plus en plus incertain
  - > surveillance de signaux de ralentissement de la demande
  - > ralentissement non matérialisé à ce jour, excepté dans le transport et le secteur public

# Confirmation des objectifs financiers 2022/23

- / Objectif de chiffre d'affaires : supérieur à 505 M€
- / Objectif de marge opérationnelle courante : de l'ordre de 15%
- / Poursuite de la politique de croissance externe ciblée
  - > priorité toujours donnée à des cabinets aux Etats-Unis et au Royaume-Uni
  - > sans s'interdire des opérations tactiques dans d'autres géographies

*Les objectifs financiers, qui incluent Nomadéis, s'entendent à taux de change constants et hors nouvelle acquisition.*





A photograph of a city skyline at sunset, with numerous skyscrapers illuminated against a sky of orange and pink. The buildings are reflected in the water in the foreground.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# RAPPORT DU DIRECTOIRE

(AUTRES INFORMATIONS)



## Autres informations importantes du Rapport du Directoire

- Intégration de critères ESG dans le financement de Wavestone
- Attribution d'actions gratuites
- Programme de rachat d'actions
- Evolution de la gouvernance de Wavestone
- Nomination des membres du Conseil d'administration sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution
- Rémunération des membres du Conseil d'administration
- Facteurs de risques et leur gestion
- Déclaration de performance extra-financière

**p.79**

**p.88**

**p.91**

**p.92**

**p.100**

**p.101**

**p.118**

**p.135**

# Une évolution de la gouvernance pour préparer le futur

## / 2022 : nouvelle organisation juridique de la gouvernance

- › Michel Dancoisne ne sollicite pas de nouveau mandat de Président du Conseil de surveillance
- › proposition à l'Assemblée générale d'adopter une forme SA à Conseil d'administration (10<sup>ème</sup> résolution)
- › nomination des administrateurs (25<sup>ème</sup> à 33<sup>ème</sup> résolutions)

Anciens membres du Conseil de surveillance, pour la durée de leur mandat restant à courir  
Michel Dancoisne, administrateur représentant permanent de la société FDCH  
Marie-Ange Verdickt, administratrice référente  
Patrick Hirigoyen, Directeur général délégué  
Pascal Imbert, Président - Directeur général

## / 2025 : début de la transition vers une nouvelle équipe de direction

- › structuration du management de Wavestone tout au long d'*Impact* en préparation de cette étape

## / Michel Dancoisne et Pascal Imbert maintiennent leur position d'actionnaires de référence

- › au service du développement de Wavestone sur le long terme



# Composition du Conseil d'administration (sous réserve d'approbation des résolutions 10 et 25 à 33)



1. **Pascal Imbert**, Président – Directeur général
  2. **Patrick Hirigoyen**, Directeur général délégué
  3. **Marie-Ange Verdickt**, Administratrice référente
  4. **Christophe Aulnette**, Administrateur
  5. **Véronique Beaumont**, Administratrice
  6. **Benjamin Clément**, Administrateur représentant les salariés
  7. **Michel Dancoisne** (représentant FDCH), Administrateur
  8. **Sarah Lamigeon**, Administratrice
  9. **Marlène Ribeiro**, Administratrice
  10. **Rafaël Vivier**, Administrateur
- Nouveau membre représentant des salariés actionnaires<sup>1</sup>**  
**Nouveau membre représentant des salariés<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Chaque candidat fait l'objet d'une résolution distincte et votre Assemblée est invitée à voter sur chacune d'entre elles (34<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> résolutions)

<sup>2</sup> Nomination par le CSE de Wavestone en septembre 2022

# Election d'un nouvel administrateur ou membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires – Présentation des deux candidats



Pierre ALLARD

Pierre Allard est engagé dans la performance et la notoriété du cabinet depuis 17 ans. Né en 1963, il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur informaticien, puis chef de projet, responsable organisation et qualité, et Directeur de pôle projets en ESN et cabinet de conseil.

Il a rejoint Wavestone en 2005 et accompagne le pilotage de projets de transformation de grandes structures. Il a orchestré le rapprochement des savoir-faire du cabinet impliqués dans les projets de déménagement et de refonte des modes de travail (immobilier, Digital, services aux collaborateurs...), origine de l'offre « New Ways Of Working ».

Il assure plusieurs rôles transverses au sein du cabinet : Président du Conseil de surveillance du FCPE Wavestone Actions depuis 2020, membre du Comité consultatif des actionnaires individuels, élu au CSE, fondateur du Club Investissement.

En parallèle, il a été membre du Conseil d'administration de l'ASCOMÉ, organisme spécialisé dans l'événementiel. Et depuis 2007, il est Président-fondateur d'une association d'investisseurs.



Raphaël BRUN

Né le 24 août 1985, diplômé de l'Université de Technologie de Troyes (UTT), Raphaël Brun a rejoint le cabinet en 2008. Consultant au sein de la practice Cybersécurité pendant 12 ans, il a contribué à créer et développer les offres autour de la gestion de crise et du RGPD.

Pendant 2 ans, Raphaël Brun a également contribué au développement des offres Cybersécurité de Wavestone Maroc, en intervenant sur des avant-ventes et des missions sur place. De mars 2020 à octobre 2021, il a été en charge de l'équipe Boosting Wavestone notamment dans l'appui à la gestion de crise Covid-19, l'accompagnement de plusieurs projets (Smartworking@ Wavestone, Impact, etc.) ainsi que dans la réalisation des intégrations post-acquisition de la société WGroup et de la practice conseil d'Everest Group.

Depuis fin 2021, il a rejoint la practice Energy, Utilities & Transport et appuie la Direction d'un grand programme de transformation de la relation client au sein d'EDF Commerce.

*Le Directoire et le Conseil de surveillance ne présentent aucune recommandation de vote.*

A photograph of a city skyline at sunset, with numerous skyscrapers illuminated against a sky of orange and pink. The city is reflected in the water in the foreground.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

**RAPPORT SUR LE  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**



# Direction et contrôle de la société

- Biographies des membres du Conseil de surveillance et du Directoire
- Composition du Conseil d'administration sous réserve d'approbation des résolutions 10 et 25 à 33
- Fonctionnement et travaux du Conseil et des Comités
- Code de gouvernement d'entreprise

**p.199**

**p.203**

**p.205**

**p.209**

# Rémunération des mandataires sociaux

- Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux
- Consultation des actionnaires sur la rémunération des mandataires sociaux (vote say on pay ex post)
- Consultation des actionnaires sur la rémunération des mandataires sociaux (vote say on pay ex ante)

**p.210**

**p.214**

**p.219**



## Autres informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise

- Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
- Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes

**p.226**

**p.231**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# QUESTIONS & RÉPONSES





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2022

# VOTE DES RÉSOLUTIONS



## > Test des boîtiers de vote électronique en salle

Cette résolution a pour objet de **confirmer la tenue du cocktail à l'issue de l'Assemblée générale.**



## > Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022



*p.320*

Cette résolution a pour objet d'approuver les **comptes sociaux** de l'exercice 2021/22 qui se soldent par un bénéfice net de **39 887 614€**.



**Pour**



**Abst.**



**Contre**

## > Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022



Cette résolution a pour objet d'approuver les **rapports** et **comptes consolidés** de l'exercice 2021/22.



## > Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement



Cette résolution a pour objet d'approuver la distribution d'un dividende de **0,38 € par action**. Le dividende proposé serait mis en paiement le **05/08/2022**.

- Résultat net de l'exercice 39 887 614 €
- Distribution 7 603 751 €
- Dividende par action 0,38 €
- Paiement du dividende à compter du 05/08/22





## > Approbation des conventions réglementées



Cette résolution a pour objet de prendre acte (i) qu'**aucune convention nouvelle n'a été conclue** sur l'exercice 2021/22 et (ii) **des informations relatives à la convention antérieurement approuvée.**



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Post : Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2022



Cette résolution a pour objet d'approuver les informations relatives aux rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 à chaque mandataire social.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Post : Approbation des éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Directoire



Cette résolution a pour objet d'**approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération** totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 à **Monsieur Pascal IMBERT**, à raison de son mandat de Président du Directoire.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Post : Approbation des éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au membre du Directoire – Directeur général



Cette résolution a pour objet d'**approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération** totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 à **Monsieur Patrick HIRIGOYEN**, à raison de son mandat de membre du Directoire – Directeur général.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Post : Approbation des éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil de surveillance



Cette résolution a pour objet d'**approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération** totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 à **Monsieur Michel DANCOISNE**, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Autorisation à donner au Conseil d'administration ou au Directoire selon le cas, pour intervenir sur les actions de la société



Cette résolution a pour objet d'**autoriser le Conseil d'administration ou le Directoire**, selon le cas, pour intervenir sur les actions de la Société.

### Objectifs

- Annulation par voie de réduction de capital
- Obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital
- Actionnariat salarié
- Contrat de liquidité
- Tout autre objectif qui viendrait à être admis par la réglementation

### Modalités

- Limité à 10% du capital social
- Prix maximum d'achat par action :
  - > 139 € dans le cadre du contrat de liquidité
  - > 104 € dans les autres cas
- Abstention en période d'offre publique sauf en cas d'interventions strictement limitées à la satisfaction d'engagements de livraisons de titres
- Durée de 18 mois



## > Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un Conseil d'administration ; modifications corrélatives des statuts de la Société



Cette résolution a pour objet de **modifier le mode d'administration et de direction** de la Société par l'institution d'un **Conseil d'administration** et de modifier corrélativement les statuts de la Société.

- Décider de la modification du mode d'administration et de direction de la société en vue de l'adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'administration
- Constater la cessation de plein droit des mandats de l'ensemble des membres du Directoire et du Conseil de surveillance à compter de la date de l'Assemblée générale
- Approuver les modifications corrélatives des statuts, adopter le texte des nouveaux statuts et donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour effectuer les formalités consécutives auxdites modifications statutaires



## > Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues



p.326

Cette résolution a pour objet d'**autoriser le Conseil d'administration** en vue de **réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Exemples d'objectifs

- Gestion active du capital
- Optimisation du bilan
- Compensation de la dilution résultant d'une augmentation de capital

### Modalités

- Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois
- Durée : 24 mois





## > Emission de titres avec maintien du DPS



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, **avec maintien du droit préférentiel de souscription**, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation du capital limitée à 30% du capital social actuel
- Titres de créances donnant accès au capital : 40 000 000 €
- Durée : 26 mois



## > Emission de titres sans DPS dans le cadre d'une offre au public



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **émeter des actions ordinaires ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, **avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public**, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation du capital limitée à 20% du capital social actuel
- Titres de créance donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Décote maximale : 5%
- Délai de priorité de 5 jours minimum pour les actionnaires existants
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres sans DPS dans le cadre d'un placement privé



***p.331***

Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, **avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé**, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation du capital limitée à 10% du capital social actuel
- Titres de créance donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Décote maximale : 5%
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital avec DPS



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence **pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire**, lors de la réalisation d'une augmentation de capital, avec droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond prévu par la 12<sup>ème</sup> résolution en vertu de laquelle l'augmentation de capital sera décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale
- Délai de 30 jours après la souscription initiale
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital sans DPS, dans le cadre d'une offre au public



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire**, lors de la réalisation d'une augmentation de capital **sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public**, dans la limite de 15% de l'émission initiale, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond prévu par la 13<sup>ème</sup> résolution en vertu de laquelle l'augmentation de capital sera décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale
- Délai de 30 jours après la souscription initiale
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital sans DPS, dans le cadre d'un placement privé



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire**, lors de la réalisation d'une augmentation de capital **sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé**, dans la limite de 15% de l'émission initiale, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond prévu par la 14<sup>ème</sup> résolution en vertu de laquelle l'augmentation de capital sera décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale
- Délai de 30 jours après la souscription initiale
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres sans DPS pour rémunérer des apports en nature en dehors d'une OPE



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 10%, **sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société** et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, **en dehors d'une OPE**, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation de capital limitée à 10% du capital social actuel
- Titres de créance donnant accès au capital : 15 000 000 €
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée



## > Emission de titres sans DPS pour rémunérer des apports en nature dans le cadre d'une OPE initiée par la Société



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 10%, **sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société** et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, **dans le cadre d'une OPE initiée par la Société**, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation de capital limitée à 10% du capital social actuel
- Les opérations s'imputeront sur le plafond prévu à la 13<sup>ème</sup> résolution et sur le plafond global fixé à la 23<sup>ème</sup> résolution
- Durée : 26 mois
- Abstention en période d'offre publique sauf autorisation spéciale de l'Assemblée





## > Emission de titres sans DPS réservée aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre d'un Plan Epargne Entreprise



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **augmenter le capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés** adhérant à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et aux mandataires sociaux éligibles au Plan d'Epargne Entreprise sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentation de capital limitée à 5% du capital social actuel
- Les opérations s'imputeront sur le plafond global fixé à la 23<sup>ème</sup> résolution
- Durée : 26 mois

*Votre Directoire vous propose de **rejeter** cette résolution. Se reporter au Rapport du Directoire pour plus d'informations.*



## > Attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux



Cette résolution a pour objet d'autoriser le **Conseil d'administration ou le Directoire**, selon le cas, à l'effet de **procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre**, au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux.

### Modalités

- Augmentation de capital limitée à 5% du capital social
- Les opérations s'imputeront sur le plafond global fixé à la 23<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale ou celui fixé à la 27<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juillet 2021 à défaut d'approbation de la 10<sup>ème</sup> résolution
- Durée : 38 mois



## > Attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux



p.342

Cette résolution a pour objet d'**autoriser le Conseil d'administration ou le Directoire**, selon le cas, à l'effet de **procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre**, au profit des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux.

### Modalités

- Augmentation de capital limitée à 0,5% du capital social
- Les opérations s'imputeront sur le plafond global fixé à la 23<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale ou celui fixé à la 27<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juillet 2021 à défaut d'approbation de la 10<sup>ème</sup> résolution
- Durée : 38 mois



## > Limitation globale des délégations



p.344

Cette résolution a pour objet de :

- **fixer à 30% du capital**, le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 12 à 22 ;
- **fixer à 40 000 000 €** le montant maximal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des résolutions 12 à 19.



**Pour Abst. Contre**

## > Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport



Cette résolution a pour objet de **déléguer au Conseil d'administration** la compétence pour **augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport**, dans la limite d'un montant de 400 000€, sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

### Modalités

- Augmentations limitées à un montant nominal de 400 000 €
- Durée : 26 mois



## > Nomination de Madame Marlène Ribeiro en qualité d'administratrice



Cette résolution a pour objet de **nommer Madame Marlène RIBEIRO en qualité d'administratrice** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 3 ans (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025



## > Nomination de Madame Véronique Beaumont en qualité d'administratrice



Cette résolution a pour objet de **nommer Madame Véronique BEAUMONT en qualité d'administratrice** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 3 ans (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025



## > Nomination de Madame Marie-Ange Verdickt en qualité d'administratrice



Cette résolution a pour objet de **nommer Madame Marie-Ange VERDICKT en qualité d'administratrice** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 2 ans (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024





## > Nomination de Madame Sarah Lamigeon en qualité d'administratrice



Cette résolution a pour objet de **nommer Madame Sarah LAMIGEON en qualité d'administratrice** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 1 an (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023



## > Nomination de Monsieur Rafaël Vivier en qualité d'administrateur



Cette résolution a pour objet de **nommer Monsieur Rafaël VIVIER en qualité d'administrateur** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 1 an (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023



## > Nomination de Monsieur Christophe Aulnette en qualité d'administrateur



Cette résolution a pour objet de **nommer Monsieur Christophe AULNETTE** en qualité d'administrateur sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 1 an (durée égale à celle restant à courir au titre de son mandat social de membre du Conseil de surveillance), soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023



## > Nomination de la société FDCH en qualité d'administrateur



Cette résolution a pour objet de **nommer la société FDCH en qualité d'administrateur** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026
- Monsieur Michel Dancoisne a été désigné en qualité de représentant permanent de la société FDCH



## > Nomination de Monsieur Pascal Imbert en qualité d'administrateur



Cette résolution a pour objet de **nommer Monsieur Pascal IMBERT en qualité d'administrateur** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026



## > Nomination de Monsieur Patrick Hirigoyen en qualité d'administrateur



Cette résolution a pour objet de **nommer Monsieur Patrick HIRIGOYEN en qualité d'administrateur** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.



- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026



## > Nomination d'un administrateur ou d'un membre du Conseil de surveillance, selon le cas, représentant les salariés actionnaires



Sous réserve que la présente résolution recueille davantage de voix que la 35<sup>ème</sup> résolution, cette résolution a pour objet de **nommer sur proposition du Conseil de surveillance du FCPE Wavestone Actions, Monsieur Pierre ALLARD en qualité d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance, selon le cas, représentant les salariés actionnaires.**



- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

*Dans la mesure où un seul membre représentant les salariés actionnaires doit être désigné, le Directoire et le Conseil de surveillance invitent les actionnaires à **adopter uniquement une résolution, soit la 34<sup>ème</sup> soit la 35<sup>ème</sup> résolution.***



## > Nomination d'un administrateur ou d'un membre du Conseil de surveillance, selon le cas, représentant les salariés actionnaires



Sous réserve que la présente résolution recueille davantage de voix que la 34<sup>ème</sup> résolution, cette résolution a pour objet de **nommer sur proposition des actionnaires salariés détenant à titre personnel des actions Wavestone, Monsieur Raphael BRUN en qualité d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance**, selon le cas, **représentant les salariés actionnaires**.



- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

*Dans la mesure où un seul membre représentant les salariés actionnaires doit être désigné, le Directoire et le Conseil de surveillance invitent les actionnaires à **adopter uniquement une résolution, soit la 34<sup>ème</sup> soit la 35<sup>ème</sup> résolution.***





> Fixation de la rémunération annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance et aux administrateurs ; approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président ainsi que des administrateurs



Cette résolution a pour objet de **déterminer la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de surveillance et aux administrateurs** et **d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président ainsi que des administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022** sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Sommes allouées aux membres du Conseil de surveillance et aux administrateurs à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 : 271 000 €
- Dans sa précédente décision, l'Assemblée générale du 27 juillet 2021 avait fixé le montant global annuel à 176 000 €



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Ante : Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire et du Président-Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022



Cette résolution a pour objet d'**approuver la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT** à raison de son mandat de **Président du Directoire et de Président-Directeur général** au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Ante : Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire – Directeur général et du Directeur général délégué au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022



Cette résolution a pour objet d'**approuver la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN** à raison de son mandat de **membre du Directoire - Directeur général et de Directeur Général Délégué** au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve de l'adoption de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Renouvellement de Monsieur Michel Dancoisne en qualité de membre du Conseil de surveillance sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution



Cette résolution a pour objet de **renouveler Monsieur Michel DANCOISNE en qualité de membre du Conseil de surveillance** sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution.



## > Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Ante : Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution



Cette résolution a pour objet d'**approuver la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT**, Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



> Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Ante : Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution



Cette résolution a pour objet d'**approuver la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN**, membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise



## > Fixation de la rémunération annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution



Cette résolution a pour objet de **fixer la rémunération annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution.**

- Sommes allouées aux membres du Conseil de surveillance à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 : 261 000 €
- Dans sa précédente décision, l'Assemblée générale du 27 juillet 2021 avait fixé le montant global annuel à 176 000 €



> Rémunération des mandataires sociaux / Vote Ex Ante : Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution



Cette résolution a pour objet d'**approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président** au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2022 sous réserve du rejet de la 10<sup>ème</sup> résolution.

- Se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise





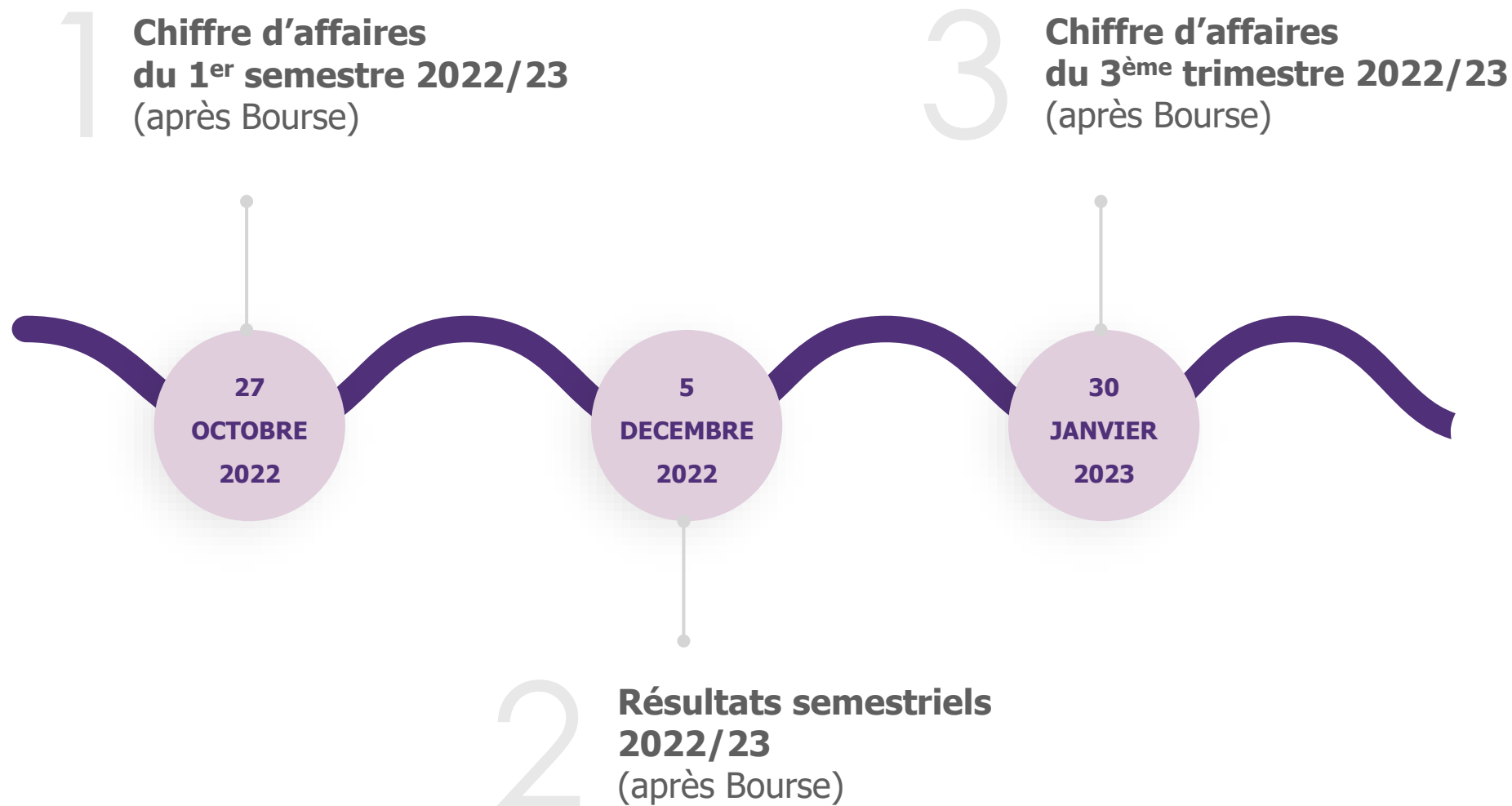
## > Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



Cette résolution a pour objet de permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée générale.



# Agenda financier



# BONNE JOURNÉE

Rendez-vous le 27 octobre 2022

(après Bourse) pour la publication  
du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2022/23

